

Procès-verbal de l'assemblée générale du club des amis des mayens de Conthey « Ino u maen »

30 octobre 2015 à 19h00, à la salle de la Villageoise à Daillon.

La séance est ouverte par le président, M. Charly Evéquo.

Les membres du comité présents sont :

Christine Denis, secrétaire, André Marcel Germanier (GUS), responsable des routes, Jacques Vérolet, Raphaèle Fontannaz, caissière.

Excusé : Yann Roulet, retenu par une rencontre professionnelle.

La secrétaire devant s'occuper de la projection des informations au beamer, le PV est rédigé par la caissière.

1. Accueil

Charly souhaite la bienvenue aux membres présents, et se réjouit de trouver une soixantaine de personnes en face de lui. Il salue particulièrement le responsable des eaux de la commune, M. Ludovic Dozias qui présentera en fin de séance son secteur d'activité, ainsi que M. Gaël Gaillard et deux membres de son entreprise, M. Vouillamoz Nicolas et M. Vouillamoz Rodolphe, chargés de l'ouverture des routes.

La présentation de photographies de M. Patrick Guller est reportée à une autre date.

L'ordre du jour est lu et approuvé.

2. Survol du PV de l'AG du 18 octobre 2014

Christine reprend brièvement le P.V. de l'assemblée générale de 2014 qui ne soulève aucune remarque.

3. Rapport du comité

Charly présente l'activité du comité qui a choisi cette année deux axes de travail.

a) Amélioration de la sécurité des routes

Afin d'améliorer la sécurité de nos routes, des contacts ont été établis avec nos autorités communales.

Le comité a formulé trois demandes concernant :

- *La pose d'une barrière en fin de zone déneigée, avant le couloir à avalanches.*
- *La pose d'un panneau interdiction de circuler sur la route Torzon-Navé.*
- *Un soutien au salage des routes.*

Concernant l'installation d'une barrière, la Commune précise que le panneau « interdiction de circuler » existant est suffisant et la décharge de toute responsabilité envers les contrevenants. Elle demande toutefois à Ino u maen d'ériger un mur de neige.

Le Comité espère qu'en cas de non-respect de la signalisation, l'ensemble des usagers ne soit pas pénalisé par une fermeture de la barrière située au début de la zone, aux Pouets.

Un mur sera érigé lors du déneigement, comme demandé. Aucune intervention ne sera effectuée pour dégager des véhicules bloqués. Merci de déplacer vos véhicules en zone déneigée avant les premières précipitations !

En second lieu, le comité a interpellé la Commune en ce qui concerne **la pose d'un panneau d'interdiction de circuler sur la route de Torzon-Navé** car il désirait clarifier une situation qui prétait à confusion.

A la création d'Ino u maen en 2006, un plan d'ouverture des routes a été défini en collaboration avec la Commune, plan qui a été modifié par l'ajout de tronçons, tel que celui de la route des Haudes. Ce plan respecte les besoins des usagers tout en imposant des restrictions relatives à la sécurité. Il est reconduit et signé chaque année par le responsable de l'ouverture des routes, actuellement Gus. Lors de l'hiver 2014-2015, des usagers du tronçon Torzon-Navé ont demandé de prolonger le déneigement jusqu'aux abords de la piste de ski ; cette demande a été refusée par les représentants d'Ino u maen et la Commune a confirmé l'interdiction de déneigement. Ino u maen a alors proposé le placement d'un panneau d'interdiction afin de lever toute ambiguïté. La Commune a refusé de placer ce panneau, précisant que ce tronçon n'est pas interdit à la circulation contrairement à la partie amont de la route grevée d'une interdiction à cause du couloir d'avalanche. Nous avons donc proposé de modifier le plan d'ouverture des routes par l'ajout du tronçon précité.

Dans un deuxième temps, cette modification a donc été acceptée, assortie toutefois d'une clause stipulant que cette ouverture se fera sous l'entière responsabilité d'Ino u maen. Le club ne peut cependant pas accepter une telle responsabilité.

Par conséquent, la route sera déneigée sur la partie est du couloir d'avalanche, selon le plan d'ouverture initial.

Ino u maen n'érigera plus de mur de neige sur cette route.

Ino u maen n'engagera pas de moyens pour dégager la route si des véhicules devaient se trouver bloqués dans la zone non déneigée, car cette ouverture engagerait sa responsabilité.

En troisième lieu, la demande de participation de la Commune au salage de certains tronçons de route, afin d'augmenter la sécurité en éliminant les résidus de neige qui se transforment en ornières de glace, était entre autres motivée par l'augmentation du trafic sur ces routes. Aux membres Ino u maen s'ajoutent de nombreux adeptes de la luge, de la randonnée pédestre ou en raquette à neige, auxquels s'ajouteront encore les skieurs drainés suite aux accords passés entre Télé Conthey, Télé Anzère et Télé Mont Noble. La Commune sollicitée entre en matière et propose une aide de nature financière, en se référant à une décision du Conseil du 15 décembre 2006 qui permet au comité de formuler une demande d'aide à la fin de l'hiver.

Nous allons donc tester cette année le salage réduit sur la route principale et la route du Pied de Rouet dans sa partie inférieure.

Le salage sera effectué par notre mandataire Gaël Gaillard qui a déjà effectué ce travail pour nous.

Et nous déposerons une demande d'aide financière à la Commune à la fin de chaque hiver.

Les copeaux de bois peuvent être également utilisés sur les tronçons glissants.

Le réseau déneigé atteint actuellement 15 kilomètres. Grâce à la solidarité des membres d'Ino u maen, nous avons accès en hiver à notre magnifique région.

b) Installation de supports pour les piquets

Des supports pour les piquets ont été installés par l'entreprise Gaillard. Cet hiver sera testé un système de repérage des supports, en complément au relevé GPS. La pose de bagues en aluminium, dans un proche avenir, permettra un repérage plus aisé grâce à un détecteur de métaux.

Cet hiver également, des panneaux d'information sur toile seront disposés sur les routes secondaires afin de mieux faire connaître l'action d'Ino u maen.

Gus présente son rapport sur l'ouverture des routes et souligne que, comme l'année passée, la société a pu réaliser des économies, d'autant plus que les équipes communales ont entretenu les routes, comblé les trous... La saison a été calme. Il remercie les bénévoles des journées piquetage ainsi que les chauffeurs de l'entreprise Gaillard auxquels il remet une petite attention.

Charly enchaîne en remerciant le sponsor des autocollants de la saison 2014-2015, l'entreprise Carruzzo.

Les sponsors pour l'année 2016 seront :

La fiduciaire David Roh à Sion

La menuiserie Olivier Roh à Erde www.roh-bois.ch

Nous les remercions pour leur engagement et nous réjouissons de vous faire parvenir les autocollants pour l'année 2016. Notre président termine en invitant les membres intéressés à s'investir dans le club à rejoindre le comité.

3. Modification des statuts

La proposition est faite à l'assemblée de modifier l'article 19 de nos statuts :

Art. 19 En cas de dissolution du club, les avoirs du club seront remis en mains du Conseil Municipal de Conthey.

Il est proposé de le modifier comme suit :

Art. 19 En cas de dissolution du club, les avoirs du club seront transmis à une ou des œuvres caritatives.

Ou

Art. 19 En cas de dissolution du club, les avoirs du club seront transmis à l'Aide Suisse aux Montagnards ou une œuvre similaire.

Des remarques surgissent dans l'assemblée, la discussion s'engage, animée. Le souci de ne pas trop restreindre les termes afin de laisser le plus d'ouverture possible se profile.

L'assemblée finalement décide à l'unanimité de modifier l'article 19 de cette manière :

Art.19 En cas de dissolution du club, les avoirs du club seront transmis à une ou des œuvres associatives.

4. Présentation des comptes

Raphaèle présente les comptes de l'année 2014-2015. L'exercice se termine par un excédent de recettes de 10'829.00, ce qui porte la fortune du club au 31.08.2015 à 67'426.40.

Les fidèles vérificateurs de compte, Danièle Roh et Christian Dessimoz valident la bonne tenue des comptes et proposent à l'assemblée de les approuver. Les membres présents les approuvent et en donnent décharge au comité.

5. Exposé de Monsieur Ludovic Dozias

Monsieur Dozias retrace l'historique du réseau d'eau potable de la commune de Conthey qui débute en 1921 avec le captage d'une source à Aven et qui actuellement compte 150 kilomètres de réseau de tuyauterie. Il nous présente ensuite les réservoirs et leur système de filtration performant.

Puis, il enchaîne sur le système de turbinage. L'exposé passionne l'assemblée surprise par la complexité et l'ampleur de notre réseau d'eau potable.

Charly remercie l'orateur qui nous fait découvrir un autre aspect de notre importante commune.

Raphaèle poursuit les remerciements en relevant le travail de notre président et de notre secrétaire, et remercie tous les membres d'Ino u maen qui s'acquittent de leur cotisation et nous permettent d'accéder et de profiter de cette magnifique région. La soirée se poursuit avec l'apéro. Puis, les participants au souper se régalent du couscous préparé par les Marmitons.

Conthey, le 3 novembre
pour le comité :
Raphaèle Fontannaz

Nous joignons à ce courrier un bulletin de versement et vous remercions déjà de vous acquitter de votre cotisation avant la fin de l'année afin de pouvoir vous envoyer les autocollants 2016 au plus vite.

Petit rappel des cotisations pour la saison 2015-2016 :

* membre club **frs 30.-** ou * membre club + soutien **frs 50.- et plus**
Autocollant « Sapin » de couleur verte

* membre hivernant **frs 330.-** ou * membre hivernant + soutien **frs 350.-** et plus
Autocollant « Flocon » de couleur bleue